



N° 1248 /DGEFC/DOGP/SRSAS/SA

Cotonou, le 13/11/2025

COMMUNIQUE RADIO-DIFFUSE

(A diffuser 02 fois par jour en français du 14 au 17 novembre 2025 à Cotonou et à Parakou)

Le Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse communique :

Les candidats inscrits sur la liste supplémentaire des admissibles au concours direct de recrutement de cent quinze (115) fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse au titre de l'année 2024, sont conviés à prendre part à la visite médicale d'aptitude, prévue pour se dérouler du **lundi 17 au mercredi 19 novembre 2025**, à partir de **07 heures précises**, au **Centre médico-social de la garnison de Cotonou** (situé à proximité de l'ex-Hôpital d'Instruction des Armées de Cotonou).

Il s'agit de :

1. CORPS DES CONSERVATEURS

RANG	NOM	PRENOMS
1.	TAMOU YATAOU	Gnanki Nassirine
2.	AGONTINGLO	Eminor Loïck Toundé

2. CORPS DES CONTROLEURS

RANG	NOM	PRENOMS
1.	DJAKPA	Ezéchiél Valère
2.	EGAH	Michel

3. CORPS DES GARDES FORESTIERS

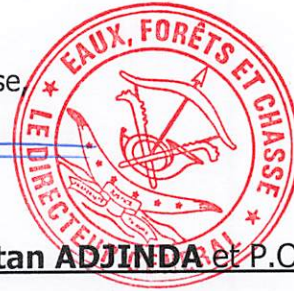
RANG	NOM	PRENOMS
1.	DJEGUI	Ogouchina Ghislain
2.	GANGBE	Iruche
3.	ISSIAKOU	Bariou
4.	KEKE	Hervé
5.	TANKOUANOU	Fouléra
6.	AGONSE	Vaillant Héméric
7.	AKOUEDE	Merveille Précieux Junior
8.	BELLO	Raoufou
9.	DARE	Ketobee Nathalie
10.	HOUENOU	Gratianus Ratzinger Olatoundji
11.	OYEKAN	Charbel
12.	SOUNWEGA	M'bodiba
13.	HOTEGNI	Ange Zacharie
14.	KOUBOUAGOU	Ibrahim
15.	MOUSSA	Falilatou
16.	ZINSOU	Ignace
17.	BODONON	Anselme
18.	DAWA	Issere Maxime
19.	OTE	Kogbe Mariana
20.	AHOUANTO	Angelo

À cet effet, les candidats sont priés de se présenter **en tenue de sport**, munis de :

- a) une pièce d'identité en cours de validité ;
- b) la **version physique de leur dossier de candidature**, en **deux exemplaires**, insérés dans une chemise dossier à rabat de couleur :
 - bleu pour les candidats Conservateurs ;
 - jaune pour les candidats Contrôleurs ;
 - verte pour les candidats Gardes forestiers.

- c) un dossier complémentaire comportant les pièces ci-après :
1. Une photo d'identité ;
 2. Une (01) copie de l'acte de naissance sécurisé ;
 3. Une (01) copie du certificat d'identification personnelle (CIP) ;
 4. Une (01) copie du certificat de résidence ;
 5. Une (01) copie du casier judiciaire ;
 6. Une (01) copie des diplômes et attestations.

Le Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse,



Conservateur Principal Adjakou Akoutan ADJINDA et P.O

Conservateur Principal Abaro Théophile SINADOUWIROU

(Directeur de l'Organisation et de la Gestion du Personnel)